



Assemblée générale

Distr. générale
13 janvier 2006
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 146 a) de l'ordre du jour

**Financement des activités qui découlent
de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité :**
**Mission d'observation des Nations Unies
pour l'Iraq et le Koweït**

Rapport final sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera ci-après le rapport final sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK).

Le rapport présente des renseignements sur l'actif, le passif et le solde du fonds au 30 juin 2005, qui peuvent être récapitulés comme suit :

<i>Rubrique</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Liquidités	43 340
À déduire : passif	1 573
Disponibilités	41 767
Quotes-parts non acquittées et autres sommes à recevoir ^a	4 762
Solde du fonds	46 529

^a Y compris les quotes-parts, d'un montant de 4 724 000 dollars, à recevoir des États Membres.



Le rapport contient également des informations sur les recettes et les dépenses de la Mission et les contributions volontaires qu'elle a reçues, ainsi que sur les dépenses imputées sur les engagements autorisés par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/330 du 18 juin 2003. Les décisions que doit prendre l'Assemblée générale sont indiquées au paragraphe 14 ci-après.

Les décisions que doit prendre l'Assemblée sont indiquées au paragraphe 14 ci-après.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	3
II. Dépenses pour la période allant du 1 ^{er} juillet au 6 novembre 2003	5–8	3
III. Rapport sur l'exécution du budget	9–13	5
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	14	7

I. Introduction

1. Par ses résolutions 687 (1991) du 3 avril 1991 et 689 (1991) du 9 avril 1991, le Conseil de sécurité a décidé de créer la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) et de réexaminer tous les six mois la question de la prorogation de son mandat. Le mandat de la MONUIK a été élargi plus tard par la résolution 806 (1993) du 5 février 1993.

2. Dans des lettres que son président a adressées par la suite au Secrétaire général, le Conseil de sécurité fait part de sa décision de proroger le mandat de la Mission. Par sa résolution 1490 (2003) du 3 juillet 2003, le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission d'observation pour une dernière période prenant fin le 6 octobre 2003.

Liquidation

3. Les activités de liquidation, y compris la liquidation des avoirs, se sont déroulées du 4 juillet au 6 novembre 2003.

Liquidation des avoirs

4. Les renseignements sur la liquidation des avoirs de la MONUIK figurent dans le rapport du Secrétaire général daté du 15 décembre 2004 (A/59/614).

II. Dépenses pour la période allant du 1^{er} juillet au 6 novembre 2003

5. Par sa résolution 57/330 du 18 juin 2003, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager, pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2003, des dépenses d'un montant ne dépassant pas 12 millions de dollars, qui seront financées au moyen du solde cumulatif inscrit au Compte spécial de la MONUIK. Suite à l'adoption de la résolution 1490 (2003) du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a informé l'Assemblée, dans sa note du 23 septembre 2003 (A/58/386), que l'autorisation d'engager 12 millions de dollars devait suffire pour financer les dernières activités de la Mission, y compris sa liquidation sur une période d'un mois. Les dépenses pour la période allant du 1^{er} juillet au 6 novembre 2003, qui se sont élevées à 7 021 000 dollars, sont décomposées dans le tableau 1.

Tableau 1
Dépenses pour la période allant du 1^{er} juillet au 6 novembre 2003
 (En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses</i>
Militaires et personnel de police	
Observateurs militaires	145,0
Contingents	409,0
Police civile	–
Unités de police constituées	–
Total partiel	554,0
Personnel civil	
Personnel recruté sur le plan international	2 507,0
Personnel recruté sur le plan national	2 534,0
Volontaires des Nations Unies	–
Total partiel	5 041,0
Dépenses opérationnelles	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–
Personnel fourni par des gouvernements	–
Observateurs électoraux civils	–
Consultants	–
Voyages	59,9
Installations et infrastructures	379,8
Transports terrestres	78,2
Transports aériens	94,2
Transports maritimes ou fluviaux	–
Transmissions	132,1
Informatique	108,0
Services médicaux	6,9
Matériel spécial	–
Fournitures, services et matériel divers	566,9
Projets à effet rapide	–
Total partiel	1 426,0
Total brut	7 021,0
Recettes provenant des contributions du personnel	704,0
Total net	6 317,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–
Total	7 021,0

	<i>Dépenses</i>
Militaires et personnel de police	<u>554</u>

6. Ces dépenses sont imputables au fret de retour du matériel appartenant aux contingents, à l'indemnité de subsistance (missions) versée aux observateurs militaires jusqu'à leur rapatriement, au voyage de retour des observateurs militaires, ainsi qu'au règlement des frais de voyage des observateurs militaires et des contingents reportés de l'exercice précédent.

	<i>Dépenses</i>
Personnel civil	<u>5 041</u>

7. Les dépenses sont liées aux traitements, aux contributions du personnel et aux dépenses communes des personnels recrutés sur les plans international et national, aux heures supplémentaires pour le personnel recruté sur le plan national, à l'indemnité de subsistance (missions) pour le personnel international ainsi qu'au remboursement de l'indemnité de subsistance et aux indemnités à verser suite à la décision du Tribunal administratif.

	<i>Dépenses</i>
Dépenses opérationnelles	<u>1 426</u>

8. Ces dépenses ont trait aux voyages liés à la liquidation de la Mission, aux services d'entretien et de sécurité, aux pièces de rechange et aux fournitures, et aux autres frais liés aux installations et infrastructures, à la location et à l'entretien des véhicules et aux autres frais de transports terrestres, au remboursement des frais de location d'hélicoptères reportés de l'exercice précédent, au coût des communications par réseaux commerciaux et aux autres coûts liés aux transmissions et à l'informatique, aux services médicaux, ainsi qu'aux crédits ouverts pour couvrir les demandes d'indemnisation au titre de la responsabilité civile, le transport du matériel transféré vers la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et à l'entreposage de ce matériel, les services de vérification externe des comptes et les fournitures, services et matériels divers.

III. Rapport sur l'exécution du budget

9. Comme il est indiqué dans le tableau 2 ci-après, les recettes de la MONUIK proviennent des quotes-parts (373 899 000 dollars), des contributions volontaires en espèces (337 722 000 dollars) et des contributions volontaires en nature budgétisées (2 105 000 dollars). L'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant de 373 899 000 dollars et de 337 722 000 dollars pour couvrir respectivement les quotes-parts et les contributions volontaires.

10. Les dépenses se sont élevées à 647 152 000 dollars, dont 2 105 000 dollars au titre des contributions volontaires en nature budgétisées, et 7 021 000 dollars au titre des activités de liquidation du 1^{er} juillet au 6 novembre 2003, compensées en partie par la réduction ou l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs d'un montant de 23 369 000 dollars. Le montant net des dépenses s'est donc élevé à 623 783 000

dollars. Le solde inutilisé de la Mission d'observation s'est élevé à 89 943 000 dollars : un montant total de 64 420 000 dollars a été porté au crédit des États Membres, le solde des crédits ouverts s'élevant à 25 523 000 dollars.

11. Les autres recettes se sont élevées à 30 079 000 dollars, dont 23 012 000 dollars provenant des intérêts créditeurs et 7 067 000 dollars de sources diverses. En outre, des ajustements sur exercices antérieurs d'un montant de 561 000 dollars ont été apportés au solde du fonds et un montant de 8 512 000 dollars a été porté au crédit des États Membres.

12. Des renseignements sur l'actif, le passif et le solde du fonds de la MONUIK au 30 juin 2005 figurent au tableau 3 ci-après.

13. Au 30 juin 2005, l'actif de la MONUIK comprenait 43 340 000 dollars de disponibilités et 4 762 000 dollars au titre des quotes-parts non acquittées et autres sommes à recevoir.

Tableau 2
**Recettes, dépenses et solde du fonds pour la période
allant de la création (9 avril 1991) au 30 juin 2005**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant</i>
Recettes	
Quotes-parts mises en recouvrement	373 899
Contributions volontaires en espèces	337 722
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	2 105
Total des recettes	713 726
Dépenses	
Dépenses ^a	647 152
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	(23 369)
Montant net des dépenses	623 783
Solde inutilisé	89 943
Sommes portées au crédit des États Membres	(64 420)
Solde des crédits ouverts	25 523
Intérêts créditeurs	23 012
Recettes diverses/accessoires	7 067
Ajustements sur exercices antérieurs	(561)
Sommes portées au crédit des États Membres	(8 512)
Solde du fonds	46 529

^a Y compris les contributions volontaires en nature budgétisées d'un montant de 2 105 000 dollars.

Tableau 3
Actif, passif et solde du fonds au 30 juin 2005
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant</i>
Actif	
Liquidités	43 340
À déduire : passif	1 573
Montant net des disponibilités	41 767
Quotes-parts non acquittées et autres sommes à recevoir ^a	4 762
Actif net	46 529
Solde du fonds	46 529

^a Y compris un montant de 4 724 000 dollars au titre des quotes-parts à recevoir d'États Membres.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

14. Le Secrétaire général propose de porter les deux tiers des liquidités, qui s'élèvent à 41 767 000 dollars (soit 27 844 700 dollars) au crédit du Gouvernement koweïtien et le reliquat (13 922 300 dollars) au crédit des États Membres.